

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu

Séance du 5 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation : 31 août 2017**

**ETAIENT PRÉSENTS :** MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM Marcelino DIJOUX, Jean-Claude MARTINEZ, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES.

**ABSENT EXCUSE :** M. Florian BELOT

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Monsieur Jean-François ROQUES comme secrétaire de séance.

### Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour

1. Approbation sur la modification des statuts de l'agglomération
2. Programme travaux de voiries
3. Projet communal
4. Questions diverses

Monsieur le Maire demande que soit modifié l'ordre du jour afin d'ajouter une délibération portant sur une décision modificative. Le conseil municipal autorise les modifications de l'ordre du jour.

### 1 – APPROBATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMÉRATION

#### **DEL2017 23 : approbation sur la modification des statuts de l'agglomération**

Sur proposition du bureau, le Conseil de communauté, à par délibération du 29 Mai 2017 approuvé à la majorité, la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération pour attribuer à ladite communauté le Nom de :

**« Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que ce Nom est subordonné à l'accord des conseils municipaux, nous devons délibérer pour émettre un avis.

.....  
\_ **Ce Nom** retenu par la communauté d'agglomération n'est pas représentatif de notre territoire, très étendu, formé de plusieurs bassins de vie plus ou moins éloignés des villes centres, et composé en grande majorité de communes rurales.

\_ Prendre comme référence, et faire prévaloir 2 villes centres, plutôt qu'une identité géographique ne traduit pas la volonté manifestée par les élus pour plus de cohésion d'équité, de solidarité territoriale entre les 63 communes.

\_ Tout en reconnaissant la difficulté de nommer cet **«Ouest Tarnais en mouvement »**, le Nom recherché doit renforcer le sentiment d'appartenance à notre territoire, caractérisé par sa diversité.

\_ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un **avis défavorable** à la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération telle que présentée ci-dessus,

Mandate le Maire pour transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération.

## 2 – PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIES

### DEL2017 24 : programme travaux de voiries

Des travaux de voirie sur le chemin de « Garbillot Haut » est en cours de réflexion. Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Entreprise BELAYGUES : 7 560 € HT
- Entreprise BROUCHET : 7 080 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise BROUCHET pour un montant HT de 7 080 €.

## 3 – PROJET COMMUNAL

Proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre « Phase travaux » :

Suite à notre désaccord sur la proposition initiale et après négociation, l'architecte Régis BOULOT et le cabinet d'études AIGSOM, le taux de rémunération est fixé à 7 % au lieu de 8,5 %.

Il est demandé à Monsieur Régis BOULOT de bien différencier les travaux éligibles aux subventions afin de pouvoir présenter les dossiers auprès des différentes administrations publiques: état, région et département.

## 4 – DECISION MODIFICATIVE

### DEL2017 25 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que deux réaménagements de prêts ont été effectués, fin d'année 2016, auprès du crédit agricole, pour les emprunts n° 70001939079 et 91510558140. Les frais de mise en place des deux réaménagements s'élèvent à 900 €. Or, lors du vote du budget, il a été inscrit la somme de 450 € pour les indemnités de réaménagement d'emprunts (compte 6682).

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédit afin d'ajuster les comptes :

#### FONCTIONNEMENT DÉPENSES

<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 590,00 € + 450,00 € = 2 040,00 €</b>
6682 Indemnités réaménagement d'emprunts	+ 450,00 €
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 400,00 € - 450,00 € = 950 €</b>
6182 Doc générale et Technique	- 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire telle que présentée ci-dessus.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

Reconnaissance catastrophe naturelle : la commune a fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle suite à l'arrêté ministériel du 25 juillet 2017 et publié au Journal Officiel le 1er septembre 2017. Les sinistrés ont disposé d'un délai de 10 jours à compter de la publication au Journal Officiel pour déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès de leurs assureurs (au plus tard le 10 septembre 2017).

Un mail a été adressé à l'ensemble des personnes concernées ainsi que tous les habitants. L'information a également été mise en ligne sur le site Internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou.

Le Secrétaire  
Jean-François ROQUES

Le Maire  
Bernard EGUILUZ